

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 16 Septembre 2015

Douze membres du Conseil sur 23 étaient présents ou représentés, cinq procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Mme la Rectrice

Mme Anne DAUVERGNE (procuration à M. Max NOUBEL)
Mme Sophie PROST (procuration à Mme Elsa LANG RIPERT)
Mme Annie SIMONET

Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Mme Sophie AUDIDIÈRE
Mme Claire CACHIA
Mme Géraldine FARGES
Mme Elsa LANG-RIPERT
M. Denis LOIZON (jusqu'à 16 H 00)
Mme Séverine MILLOTTE (procuration à Mme Annie SIMONET)
M. Max NOUBEL

Membres désignés par les membres du Conseil d'école

M. Vincent BONNAIRE (procuration à Mme Sophie AUDIDIÈRE)
Mme Anne-Marie HOUILLON (Procuration Mme Géraldine FARGES (à partir de 16 H 00))
M. Laurent TAINURIER (procuration à M. Bruno HEIN Absent)

Membres invités

Mme Marie-Geneviève GERRER
M. Jean-Denis DETRAIT
Mme Cathy PERRET

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Retour sur les décisions et discussions du CE du 1^{er} septembre 2015
- 2 - Lancement de la réflexion sur la nouvelle offre de formation et présentation par Mme Perret de la démarche concernant l'évaluation de la formation
- 3 - Point bonus pour les étudiants qui partent à l'étranger
- 4 - Proposition d'inclure les responsables de site en tant qu'invités permanents du COSP
- 5 - Point sur les changements à opérer concernant les membres désignés du COSP
- 6 - Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, M. Max NOUBEL, Président du COSP, ouvre la séance et donne la parole à Mme Marie-Geneviève GERRER, Directrice de l'ESPE, qui aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1 - Retour sur les décisions et discussions du CE du 1^{er} septembre 2015

Mme Marie-Geneviève GERRER remercie les membres pour leur confiance accordée lors de la validation par voie électronique des fiches filières. Elle les informe que M. DELAHAYE, nouveau président du Conseil d'Ecole, a demandé la tenue d'un conseil d'école le 23 Septembre prochain. Au moment où la réflexion sur la nouvelle offre de formation va être ouverte, et afin que les membres du COSP ne soient pas dépossédés de leur regard pédagogique, il a donc été décidé d'anticiper la date de la 1^{ère} séance du COSP de l'année universitaire 2015-2016.

Mme Marie-Geneviève GERRER restitue les différents points abordés au Conseil d'Ecole du 1^{er} septembre :

➤ Campagne d'emplois enseignants

Cette campagne d'emplois enseignants souligne la fragilisation du département Diderot puisque le poste de PR demandé est en publication différée. La partie Education Formation va être mise en difficulté à la rentrée 2016 car la formation va reposer sur un nouveau Maître de Conférences. Quant au département MEEF, la transformation d'un poste MCF CIMEOS en EPS rattaché au centre de recherche de l'IREDU, a été refusée. La mise en place de la 4^{ème} mention est donc en danger. Et l'ESPE manque d'enseignants chercheurs pour piloter les séminaires de recherche du master 2 MEEF.

M. Denis LOIZON rappelle que le master AAPP, fonctionnant sur des périodes de vacances et sur des samedis, va coûter très cher si les ressources nécessaires font défaut à l'ESPE (intervenants et modalité de déplacements).

2

➤ Fiches filières et DU MEEFA

A part quelques modifications mineures, c'est surtout l'ajout du parcours spécifique pour les M2B (étudiants qui entrent en M2 sans l'obtention du concours) qui est à noter : certaines UE très professionnalisantes sont remplacées par des heures de préparation au concours. Le DU MEEFA (MEEF approfondi), dans lequel on retrouve ces UE, s'adresse aux fonctionnaires stagiaires 1^{er} et 2nd degrés qui ont validé leur master MEEF l'année dernière et qui ont passé le concours en M2. Ce DU permet de poursuivre le développement des compétences et les connaissances reçues en master MEEF et les aide à entrer dans le métier.

➤ DAEU

Il s'agit de modifier la durée d'une épreuve de 2 H à 3 H pour qu'elle soit commune à toutes les épreuves de langues. Ce DAEU est rattaché à l'ESPE avec un secrétariat à mi-temps à Diderot et un responsable pédagogique à l'UFR Langues.

2 - Lancement de la réflexion sur la nouvelle offre de formation et présentation par Mme Cathy PERRET de la démarche concernant l'évaluation de la formation

M. DELAHAYE a émis quelques observations sur l'enseignement transversal et espère des évolutions dans la future offre de formation. Il a notamment insisté sur les points suivants :

- le terme "pédagogie" n'apparaît pas dans le transversal
- le socle commun n'est pas le socle commun de connaissances, de compétences comme indiqué mais le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Il a repris les éléments importants pour le ministère, à savoir :

- l'éducation prioritaire
- le projet interdisciplinaire
- la place des TICE et la culture du numérique
- le travail en partenariat primaire-collège-lycée

Pour le 1er degré, il a insisté sur :

- les nouveaux textes concernant la maternelle (est-ce que les 12 H de cours sont relayés dans le disciplinaire ou pas ?)
- les rythmes scolaires apparaissent-ils dans le transversal ?

Pour le 2nd degré, il souhaite que l'interdisciplinarité et les TICE soient d'avantage mises en exergue (les intitulés ne sont pas toujours mis en valeur).

Pour les CPE, il a également insisté sur le fait que leurs compétences n'étaient pas assez valorisées et qu'ils étaient trop assimilés à des enseignants.

M. DELAHAYE a insisté sur le continuum de formation.

Mme Elsa LANG RIPERT convient que les intitulés des fiches filières devront à l'avenir être plus lisibles. Néanmoins, il est difficile de cerner véritablement les contenus de la formation au seul regard des fiches filières. L'ESPE forme de futurs enseignants en s'appuyant sur des maquettes universitaires. Il va donc falloir réfléchir pour à la fois répondre à la demande institutionnelle, préparer correctement les étudiants au concours et former de bons enseignants. A propos du continuum de formation, l'ESPE avait fait des propositions à la DAFOP pour le T1. Or la réforme des collèges a occasionné des besoins supplémentaires mettant à mal la mise en œuvre des suggestions. Il n'en demeure pas moins que l'ESPE doit être force de propositions pour les T1-T2-T3. L'offre de formation 2017 - 2022 récapitule toutes les fiches filières à retravailler. L'évaluation des formations doit être mise en place rapidement puisque les projets de maquettes devront être remontés en mars 2016.

Mme Marie-Geneviève GERRER donne la parole à Mme Cathy PERRET (Cf. document projeté en séance en annexe).

Mme Cathy PERRET informe les membres du COSP qu'il est possible de travailler soit sur un dispositif existant soit sur un dispositif spécifique. Intégrer le dispositif commun existant (questionnaires en direction des étudiants et des enseignants) permettrait de lancer la procédure rapidement. Les questionnaires des masters professionnels et recherche pourraient être adaptés à la spécificité des formations ESPE. Cependant, la matrice étant automatisée, les modifications se feront à la marge. Il faut également veiller à ne pas multiplier les enquêtes auprès des étudiants, leur mobilisation restant un point sensible. Elle précise qu'identifier les objectifs et déterminer la diffusion sont des éléments indispensables à définir en amont. C'est pourquoi, la mise en place d'un groupe de travail efficient, composé de 4 à 5 personnes, permettrait d'établir des points d'étapes sur les différents aspects abordés.

Puisqu'il s'agit de mieux identifier les objectifs de formation pour répondre aux besoins de former de bons enseignants, Mme Elsa LANG RIPERT pense qu'il est nécessaire de disposer d'entrées pour tous les acteurs de la formation, les étudiants certes, mais également l'employeur, les tuteurs, les enseignants...

Ainsi, chacun sera à même de réfléchir sur la façon d'enseigner. Dès lors, un groupe de travail constitué de 4 à 5 personnes ne lui semble pas approprié.

Mme Claire CACHIA rappelle qu'il s'agit d'une évaluation sur la formation qui n'entre absolument pas dans le détail des différents modules et des UE.

M. Denis LOIZON constate qu'il existe des dispositifs indépendants, des dispositifs plus spécifiques et bien sûr la recherche sur lesquels s'appuyer. Cet outil d'évaluation commun à toute l'uB assure une certaine neutralité. Il ne faut pas perdre de vue que l'ESPE dispose d'un point d'appui fort qui est la recherche. Le plan pluriannuel 2017-2022 pourrait permettre, en terme de politique de recherche et de politique de formation, d'articuler au mieux les deux pour avoir des éléments qui tendraient à rendre la formation plus efficace.

Mme Géraldine FARGES estime que, pour garantir la neutralité, l'outil doit être construit à l'extérieur. Les individualités du groupe de travail auront certainement des priorités différentes et pourront faire des propositions qui reflèteront cette diversité. Le CIPE se chargera de voir comment articuler les différentes dimensions et proposera une évaluation ad hoc.

M. Max NOUBEL ajoute que la multiplication des acteurs provoque une forme d'inertie. Cette réflexion peut certes donner des choses intéressantes avec l'incertitude toutefois qu'elle apporte beaucoup. Ce travail doit être mené par des professionnels avec des outils neutres, transposables. Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit plutôt d'un outil de cohésion qui entraînera d'ailleurs un travail de communication auprès des équipes.

M. Denis LOIZON propose la mise en place d'un groupe de travail élargi qui donnerait les axes et définirait les objectifs, les orientations. Ce pourrait être les membres du COSP ainsi que des invités éventuels. Ensuite, un groupe de travail restreint pourrait se consacrer à la mise en œuvre.

Mme Cathy PERRET précise qu'en adoptant le dispositif d'évaluation, les responsables de Masters devront en tenir compte dans leur emploi du temps. Il leur appartiendra de communiquer la date souhaitée, préciser la salle informatique choisie et d'indiquer s'ils sollicitent ou non un accompagnement du CIPE.

Par rapport au public cible, Mme Elsa LANG RIPERT considère qu'un M2 est plus à même de déterminer si la formation lui a permis d'obtenir le M1 alors que M. Max NOUBEL pense que l'étudiant doit évaluer ce qu'il est en train de faire.

Mme Cathy PERRET signale que ces observations méritent réflexion car, en fonction du choix, le questionnaire ne sera pas de même nature. Elle suggère d'envoyer les questionnaires préexistants aux membres du COSP pour qu'ils apportent les observations qu'ils jugeront nécessaires. Les résultats seront ensuite synthétisés. Elle se propose également d'intervenir dans la prochaine séance du COSP pour aider les membres à mieux cerner la direction à prendre. Chacun définira sa vision des objectifs.

3 - Point bonus pour les étudiants qui partent à l'étranger

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que, depuis la mastérisation, les étudiants de M1-M2 MEEF ne peuvent plus partir en stage en établissement à l'étranger sur leur cursus de formation mais doivent le faire sur leur temps de vacances. Ils reçoivent une aide financière de l'ESPE (enveloppe globale de 15 000 € répartis en fonction des destinations.). Leur accorder un point supplémentaire sur la moyenne de leur master (à condition d'avoir obtenu au moins 10 de moyenne générale) s'apparenterait à une reconnaissance personnelle qui soulignerait leur curiosité d'esprit et un enrichissement pour leur carrière future. Ce bonus leur permettrait uniquement de prétendre à une mention.

Mme Géraldine FARGES signale que le stage à l'étranger est mentionné dans le parcours individualisé de l'annexe descriptive. En attribuant un point supplémentaire, le risque est de ne privilégier que les étudiants suffisamment favorisés économiquement, culturellement... En terme de signal, ce n'est pas la même chose d'accorder des points issus d'un travail universitaire et des points obtenus sur une initiative personnelle.

M. le Président du COSP soumet le point bonus pour les étudiants qui partent à l'étranger au vote.

Vote du COSP (11 votants au moment du vote) :

- 2 (deux) voix pour
- 7 (sept) voix contre
- 2 (deux) abstentions

5

En conséquence, le point bonus pour les étudiants qui partent à l'étranger n'a pas obtenu l'approbation des membres du COSP présents ou représentés.

4 - Proposition d'inclure les responsables de site en tant qu'invités permanents du COSP

M. Jean-Denis DETRAIT signale qu'à la suite du Conseil d'Ecole du 1^{er} septembre, l'article 5 du règlement intérieur a été modifié afin d'inclure les responsables de site du département MEEF en tant qu'invités permanents du Conseil d'Ecole de l'ESPE. Cette fois, c'est l'article 21 du règlement intérieur qu'il convient de modifier pour que ces mêmes responsables soient membres du COSP en tant qu'invités permanents. La décision sera actée au prochain Conseil d'Ecole.

M. le Président du COSP soumet cette proposition au vote et est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - Point sur les changements à opérer concernant les membres désignés du COSP

En début d'année, M. Jean-Denis DETRAIT a reçu la démission de M. Denis MEURET, membre désigné du COSP. Il faudra donc proposer un nom à la présidence de l'Ub, qui, après acceptation, sera validé par le Recteur. M. Jean-Denis DETRAIT rappelle qu'il est impossible d'être à la fois membre du COSP et du CE.

6 - Questions diverses

Puisque cette année, toutes les L3 de l'uB sont soumises à évaluation, Mme Marie-Geneviève GERRER propose que la L3 EFEC le soit également.

M. Max NOUBEL aimerait que les points bonus culture soient abordés lors du prochain COSP afin de les harmoniser.

La prochaine séance du COSP est prévue le Mercredi 4 Novembre 2015.

La séance est levée à 16 H 16.

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et
Pédagogique de l'ESPE

Max NOUBEL